

Le Crêpe Chignon

Café Crêperie

Consommateur responsable?

Quelques définitions

Biologique : Un aliment biologique est issu d'une agriculture sans pesticides, hormones de croissance, antibiotiques pour animaux ou engrais chimiques lors de l'élevage ou de la culture. Ils sont sans OGM et sans additifs de synthèse tels que les colorants et exhausteurs de goût artificiels. Cette désignation exige une certification. **Organique** : Ce terme signifie « dérivé de matière animales ou végétales ». n'implique pas de contrôle des pesticides par exemple.

Naturel : Le terme « Naturel » appliqué aux aliments n'est pas réglementé au Canada. **Équitable** : Ces produits répondent à la demande d'une option de solidarité accrue entre les consommateurs du Nord et les petits producteurs du Sud. Garantir de meilleurs revenus aux producteurs afin qu'ils puissent améliorer leur vie et celle de leur communauté.

Sources : Protégez-Vous

Tél. : 418 724-0400
 140, av. de la Cathédrale,
 Rimouski (Québec) G5L 5H8